

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLU DE ALIXAN

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de **17 jours**, du **16/05/2023** au **01/06/2023** inclus, ayant pour objet **la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de **ALIXAN**

Cette modification du PLU a pour objet de :

- ajuster le règlement (inondation, recul, clôture, toitures, hauteur des construction en AUa, stationnement; annexes, compléments zones UZ et AUez...),
- adapter des orientations d'aménagement et de programmation pour faciliter l'urbanisation des zones AUa,
- actualiser des emplacements réservés,
- ajouter des bâtiments pouvant changer de destination

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de **ALIXAN**.

M. Yves DEBOUVERIE, ingénieur des ponts, eaux et forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de **ALIXAN**, aux jours et heures habituels d'ouverture : *lundi 08h00-12h00 et 13h30-17h30 ; mardi, mercredi et jeudi 08h00-12h00 et 13h30-16h30 et vendredi 08h00-16h00*

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.mairiealixan.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de **ALIXAN**, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de ALIXAN, 1 Place de l'Esplanade 26300 Alixan)
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : urbanisme@mairiealixan.fr

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie de ALIXAN pour celles consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal et en ligne à l'adresse suivante www.mairiealixan.com pour celles adressées par courrier électronique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- Mardi 16/05 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 26/05 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 01/06 de 13h30 à 16h30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de ALIXAN aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse www.mairiealixan.fr et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 25/10/2022 suite à la demande d'examen au cas par cas.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de la commune. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire